

Délibération 2022-03-CFVE

Séance du 03 février 2022

**Extrait du recueil des actes du
Conseil de la Formation et de Vie Etudiante**

**Règlement du contrôle des connaissances et des compétences de la Licence
Pluridisciplinaire Projet Professionnel (L3P)**

Le Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE) de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) en formation plénière s'est réuni le jeudi 03 février 2022 par voie numérique, sur la convocation de M. Abdelhakim Artiba, Président de l'Université et sous la présidence de Monsieur Franck Barbier, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante (CFVE).

Le quorum étant atteint,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L613-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019, portant création de de l'UPHF et de l'INSA Hauts-de-France ;

M. Franck Barbier laisse la parole à M. Ludovic Van Oost, Directeur du Pôle Formation et Vie Etudiante, qui présente aux membres le règlement du contrôle des connaissances et des compétences de la Licence Pluridisciplinaire Projet Professionnel (L3P).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante approuve à l'unanimité des voix le règlement du contrôle des connaissances et des compétences de la Licence Pluridisciplinaire Projet Professionnel (L3P) selon le document joint à la présente délibération.

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes, le 03 février 2022

Abdelhakim Artiba
Président

